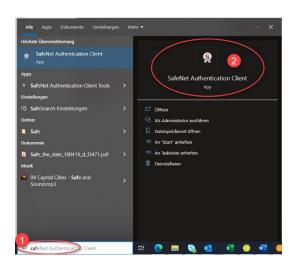
Office fédéral de la justice OFJ Direction

Instructions pour envoyer des certificats de Swiss Government PKI ("certificat B") pour les SVA à l'Office fédéral de la justice OFJ

Version : 20. Mai 2025
Auteur : Stefan Podolak

1. lancer le client d'authentification SafeNet

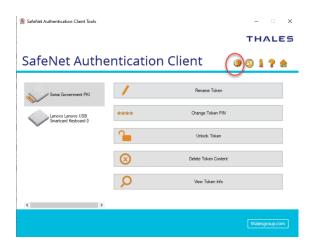


- En bas à gauche de la loupe, entrer "SafeNet Authentication" Client (jusqu'à ce que le programme soit sélectionné)
- **②** Cliquer sur l'application "SafeNet Authentication Client".

Si le logiciel ne démarre pas, chercher dans la barre inférieure (généralement noire) l'icône SafeNet et cliquer ou double-cliquer dessus.



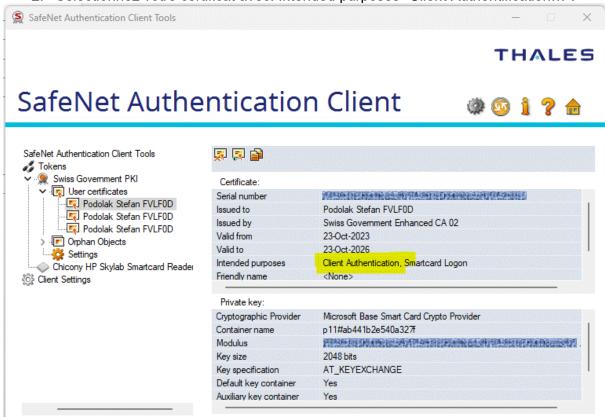
Cliquez sur l'icône des paramètres



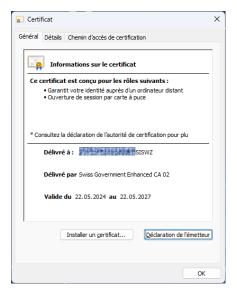
2. extraire et enregistrer le certificat

Dans SafeNet, vous voyez trois certificats. Nous en avons besoin pour ceux-ci avec "Intended purposes" = authentification du client ainsi qu'e-mail sécurisé. Celui avec Secure E-Mail, Encrypted File System ne peut pas être utilisé.

- 1. Développez l'arborescence à gauche sous « Certificats utilisateur ».
- 2. Sélectionnez votre certificat avec: Intended purposes "Client Authentification...".



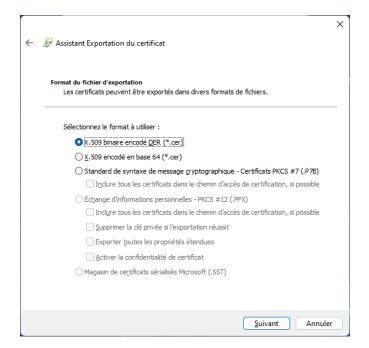
3. Double-clic sur le certificat correspondant



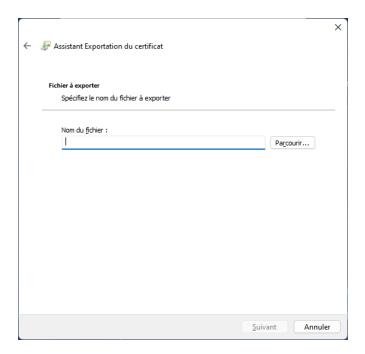
- 4. Cliquer sur "Détails".
- 5. "cliquer sur "Copier dans le fichier



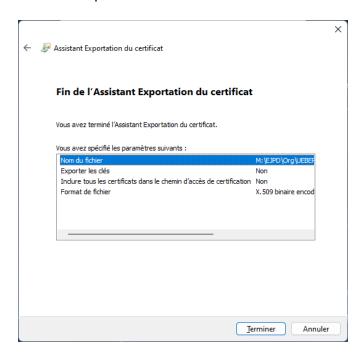
6. "cliquer sur "Suivant



- 7. Sélectionner "DER-codé binaire X.509".
- 8. "cliquer sur "Suivant



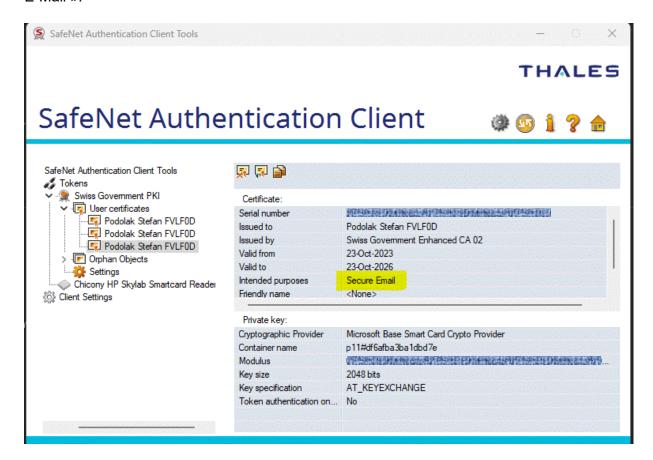
- 9. Cliquer sur "Parcourir" et chercher un lieu qu'ils pourront retrouver. Attribuer un nom parlant. Par exemple "Mon nom Authentification client".
- 10. "cliquer sur "Suivant



11. Cliquer sur "Terminer".

Sélectionnez maintenant votre certificat avec l'utilisation prévue, Intended purposes « Secure Email ... » et répétez toutes les étapes.

À l'étape 9, vous devez bien sûr attribuer un nom descriptif. Par exemple « Mon nom Secure E-Mail ».



3. envoyer les certificats à l'OFJ

Pour la transmission, les deux fichiers .cer sont renommés en .txt, puis envoyés par courriel à <u>egris@bj.admin.ch</u>. Il s'agit ici de ce que l'on appelle les « clés publiques ». Celles-ci peuvent être transmises à des tiers en cas de besoin.